



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Points 12 et 44 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies conformément à la Déclaration du Millénaire

Note du Secrétariat

Le Conseil économique et social a adopté les conclusions concertées 2002/1 de son débat consacré aux questions de coordination et les a communiquées à l'Assemblée générale pour qu'elle leur donne la suite voulue. Dans ses conclusions, il souligne qu'il faudrait tirer un meilleur parti de la structure existante, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, pour assurer le suivi et la traduction concrète des engagements pris au Sommet du Millénaire et aux autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en coordination et de manière intégrée, afin d'éviter tout chevauchement ou double emploi et d'accroître l'efficacité des mesures prises à tous les niveaux. Le Conseil y reconnaît aussi qu'il faudrait rationaliser les travaux sur les questions considérées dans son débat général et en particulier transmettre à l'Assemblée générale celles dont l'examen lui revient et éviter de traiter les mêmes questions dans plusieurs débats, à moins de décision spécifique allant dans ce sens. Il dit aussi qu'il tirera profit du débat de l'Assemblée sur le renforcement de l'Organisation lorsqu'il débattera des questions de coordination à sa session de fond de 2003.

